



SYNDICAT DE LA REGION DE MONTEREAU-FAULT-YONNE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Envoyé en préfecture le 03/11/2022  
Reçu en préfecture le 03/11/2022  
Affiché le  
ID : 077-257701748-20221103-DC2022\_20-AR

**DECISION DU PRESIDENT DU SIRMOTOM**  
**PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**N°DC-2022-20**

**Objet : Avenant n°1 au marché portant sur l'étude sur l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets incluant une collecte séparée**

Le Président du SIRMOTOM,

- VU** Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,
- VU** Le Code de la Commande Publique,
- VU** La délibération n°DC2020/34 du SIRMOTOM en date du 18 septembre 2020 relative aux délégations de l'assemblée délibérante au Président,

**DECIDE**

**Article 1 :**

A la demande du mandataire (NALDEO STRATEGIES PUBLIQUES) et après accord des membres du groupement (NALDEO STRATEGIES PUBLIQUES et LES ALCHIMISTES), il est proposé une modification de la répartition des montants affectés entre ces membres, sans modification des montants globaux par phase, en raison de la modification de la répartition des tâches au sein du groupement conjoint.

Cela implique la modification des prix indiqués à l'annexe financière, à la DPGF et à l'acte d'engagement.

**Article 2 :**

Le Président décide d'accepter le présent avenant qui ne modifie pas les montants du marché et de signer le présent avenant, dont la modification de la répartition forfaitaire initialement indiqué à l'annexe financière est présentée ci-dessous :

**PRIX FORFAITAIRES**

ÉTAPE DE MISSION		MONTANT € HT	TVA (20 %)	MONTANT TTC
<b>Phase 1</b>	Etude (état des lieux, analyse technique, financière, synthèse)	12.752,50	2.550,50	15.303,00
	Option : Campagne de caractérisations	7.350,00	1.470,00	8.820,00
<b>Phase 2</b>		9.362,50	1.872,50	11.235,00
<b>Phase 3</b>		10.525,00	2.105,00	12.630,00
<b>TOTAL</b>		39.990,00	7.998,00	47.988,00

Montants modifiés par rapport à l'offre initiale (uniquement la répartition)



N°DC-2022-20

**Avenant n°1 au marché portant sur l'étude sur l'instauration d'un dispositif d'incluant une collecte séparée**

Envoyé en préfecture le 03/11/2022  
Reçu en préfecture le 03/11/2022  
Affiché le  
ID : 077-257701748-20221103-DC2022\_20-AR

- Modification des montants des prestations exécutées par les membres du groupement conjoint initialement indiqués à l'acte d'engagement :

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation
NALDEO STRATEGIES PUBLIQUES	Technique	23 452,50 € (y compris caractérisation)
LES ALCHIMISTES	Technique	16 537,50 €

Montants modifiés par rapport à l'offre initiale (uniquement la répartition)

**Article 3 :**

Le Président et le comptable assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 5 :**

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Syndical.

**Article 6 :**

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Syndical.

**Article 7 :**

Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de contrôle de légalité.

Fait à Montereau-Fault-Yonne, le 19 octobre 2022.

**Le Président du Syndicat,  
Yves JEGO**



*La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun (43 rue du Général de Gaulle-77000 Melun) ou d'un recours gracieux auprès du SIRMOTOM, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

**22 rue de la Grande Haie - 77130 MONTEAU FAULT YONNE**

Tél. : 01 64 32 67 23 – Fax : 01 64 32 08 12